



Les différents types d'affiliation

LES MEMBRES ACTIFS

Pourquoi les avoir nommés ainsi ?

Parce que ce sont eux - dont font partie les membres fondateurs - qui font vivre La Petite École des Fleurs de Bach. Toutes ces personnes mettent en valeur leur rôle d'éducateur et de transmetteur, notamment dans leur région. Elles peuvent aussi bien assister à des activités que les organiser et/ou les animer.

Cotisation - Vote

Les membres actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle (30 €) et ont droit de vote aux assemblées générales.

Comment pouvez-vous devenir membres actifs ?

En remplissant le dossier de [demande d'admission](#) que vous trouverez sur le site internet de LPEFB.

En tant que membre actif, vous pouvez :

- Accéder à l'espace collaboratif LA RUCHE.
- Annoncer les ateliers que vous organisez sur le site de LPEFB https://lpefb.com/ateliers/#_ateliers_ma
- Publier vos informations relatives aux fleurs de Bach (conférences, ateliers, etc.) sur les comptes Facebook de LPEFB.
- Accès à un espace membre exclusif où vous trouvez :
 - Replay des rencontres en visioconférence
 - Documents et supports pour votre communication
 - Les comptes rendus des AG
- Bénéficier d'un soutien ponctuel dans votre pratique de conseiller (Accompagnement Conseiller).
- Faire partie de l'équipe de soutien destiné aux conseillers en difficulté dans leur pratique.
- Être référencé(e) sur le site et la carte géographique de LPEFB.
- Utiliser le logo de LPEFB sur vos supports de communication en veillant à ce que ceux-ci soient en accord avec la [charte](#) de LPEFB.
- Participer aux séminaires organisés par LPEFB.
- Prendre part aux salons que LPEFB organisera ou auxquels elle participera.

N.B. Pour certains événements, une participation financière peut être demandée.

La Petite École des Fleurs de Bach

1117 route de Coutal • 47340 La Croix-Blanche – France

Association 1901 n° W471002636 • SIRET : 801 723 305 00018 • Tél. (secrétariat) : +33 (0)6 24 23 08 07

info@lpefb.com - www.lpefb.com

LES ADHERENTS

Pourquoi les avoir nommés ainsi ?

Pour participer aux formations agréées et à certaines activités de l'association, il faut adhérer à LPEFB.

Adhésion - Vote

Au moment de votre inscription à une formation, un atelier ou toute autre activité qui n'est pas tout public, vous vous acquitterez d'un forfait d'activité (15 €) qui sera valable une année.

Les adhérents n'ont pas droit de vote aux assemblées générales.

En tant qu'adhérent, vous pouvez :

- Assister aux rencontres en visioconférence en direct.
- Bénéficier d'un soutien ponctuel dans votre pratique de conseiller (option payante).

N.B. Pour certains événements, une participation financière peut être demandée.